



Grille indicative des barèmes proposés.

RIEN de FIGE pour l'instant notamment quant au nombre de points possibles. Le SNUipp-FSU a proposé, lors du groupe de travail du 5 mars, plusieurs modifications. A suivre au Ctsd du 18 mars

BAREME ADJOINT-ES

titulaire remplaçant, adjoint spécialisé, TRS

Expérience et parcours professionnel	
AGS au 31/12/2018	4 points par an demande SNUipp -Fsu : 5 points/an
Ancienneté dans le poste occupé	
A partir de 3 ans	5 points
A partir de 5 ans	10 points
Personnels exerçant en spécialisé sans être spécialisé	
demande SNUipp-Fsu modifications à la hausse (10 ; 20 ; 30)	
1 an	2 points
2 ans	4 points
3 ans	6 points
Situation familiale	
Rapprochement de conjoint-es	
sur vœux regroupement de commune correspondant au domicile professionnel du conjoint-e. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2016	5 points + 1 point par enfant
Autorité parentale conjointe	
sur vœux regroupement de commune correspondant au domicile personnel de l'ex-conjoint-e. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2018	5 points + 1 point par enfant
Parent isolé	
sur vœux regroupement de commune correspondant à la commune qui améliorerait les conditions de vie de l'enfant. Eloignement de 50 kms constaté au 1/9/2016 entre la résidence professionnelle de l'agent et la commune qui améliorerait les conditions de vie de l'enfant.	3 points + 1 point par enfant

<p>Zones rencontrant des difficultés de recrutement</p> <p>* BONIF REP Mouvement 2020 : IA veut différencier REP et REP + avec suppression de la bonif au bout de 3 ans et 10 points / à compter de 5 ans en REP + et 5 points / à compter de 5 ans en REP.</p>	<p>Demandes SNUipp-Fsu : ne pas différencier REP et REP + ; laisser bonif existante (à majorer) pour 3 ans en zone rurale et 3 ans en REP et REP + ; accord de l'IA ; demande modification bonif à la hausse pour REP, REP + et rural ; pour un an zone rurale à la hausse</p>
<p>Affectation en REP + à partir de 3 ans à partir de 5 ans</p>	<p>5 points (mvt 2019) 10 points</p>
<p>Affectation en REP à partir de 3 ans à partir de 5 ans</p>	<p>5 points (mvt 2019) 10 points (mvt 2019)</p>
<p>Affectation en Zone Rurale 1 an 3 ans à partir de 5 ans</p>	<p>3 points -2pts mvt 2020 10 points 20 pts</p>
<p>Demandes SNUipp-Fsu : Maintien des bonifs (à augmenter) pour enfant + éloignement</p> <p>Prise en compte des bonifications si au moins 50% du temps travaillé (à suivre en fonction du logiciel)</p> <p>Mesure de carte : bonification de 100 points</p>	<p>Non comptés à ce jour</p>

Barème DIRECTION	
Expérience et parcours professionnel	Demande SNUipp-Fsu AGS : 5 points /an
AGS au 31/12/2018	1 point par an
Ancienneté dans la fonction de Directeur à partir de 5 ans	1 point par an Demande SNUipp-FSU : 2 points/an mais avec un maximum de 10 points.
Directeur-trice changeant de groupe de décharge ou de rémunération	3 points
Interim de direction à l'année sur la direction occupée et non cumulable avec la bonification liée à l'exercice en Zone Rurale	10 points Demande SNUipp-FSU : augmenter la bonification (50 points)
Zones rencontrant des difficultés de recrutement * BONIF REP Mouvement 2020 : IA veut différencier REP et REP + avec suppression de la bonif au bout de 3 ans et 10 points / à compter de 5 ans en REP + et 5 points / à compter de 5 ans en REP.	Demandes SNUipp-Fsu : ne pas différencier REP et REP + ; laisser bonif existante pour 3 ans en zone rurale et 3 ans en REP et REP + : accord de l'IA ; demande modification bonif à la hausse pour REP, REP + et rural ; et pour un an zone rurale
Affectation en REP + à partir de 3 ans à partir de 5 ans	5 points (mvt 2019) 10 points
Affectation en REP à partir de 3 ans à partir de 5 ans	5 points (mvt 2019) 10 points (mvt 2019)
Affectation en Zone Rurale 1 an 3 ans à partir de 5 ans	3 points -2pts mvt 2020 10 points 20 pts

<p>Barème POSTES à exigences particulières (entretiens et listes d'aptitude)</p>	<p>SNUipp-Fsu : Ags 5 points/an Demande de minorer bonif ancienneté sur le poste</p>
<p>Expérience et parcours professionnel</p>	
<p>AGS au 31/12/2018</p>	<p>1 point par an</p>
<p>Ancienneté sur poste à exigence particulière à partir de 5 ans</p>	<p>10 points envisagés Demande SNUipp-FSU : 2 points /an avec un maximum de 10 points et sur poste à exigences équivalent à celui occupé.</p>